

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/320 du 8 septembre 2022 62/1449 63/1430

En vigueur à partir du 18 juillet 2022

Abroge circulaire n° 2022/283
du 28 juillet 2022

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19; 18-07-2022.

Par rapport à la circulaire OA 2022/283, le pseudocode nomenclature 419473 est supprimé.

Suite au projet d'arrêté royal visant l'instauration d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins Covid, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudocodes nomenclature :

- 419414 : Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation et, le cas échéant, la délivrance dans une officine ouverte au public de vaccins Covid ou la livraison de vaccins contre la Covid aux infirmiers ou aux personnes autorisées à exercer l'art médical
- 419436 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire dans une officine ouverte au public
- 419451 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un praticien de l'art infirmier

Intervention AMI : dépenses – nombre de cas – pas de jours
Tickets modérateurs: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Date d'application :

La modification susmentionnée est applicable pour les prestations effectuées à partir du 18 juillet 2022.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil